

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
4 – 2024 / N°6**

**SEANCE du 16 mai 2024**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0  
Date de la convocation : 10/05/2024

**L'an deux mil vingt-quatre et le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

**Absents excusés :** ROUZET Christelle donne procuration à ANDEOL Hervé  
MINDER Pascale

**Objet : Demande de subvention sur les amendes de police pour la sécurisation.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de demander une subvention au Conseil Général sur les amendes de police 2024 pour la sécurisation des routes.

Il propose l'acquisition de peinture pour le marquage au sol, l'acquisition de panneaux de signalisation et de barrières pour un montant total de 3 929.65 € HT soit 4 715.58 € TTC.

**Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** de demander une subvention au Conseil Général sur les amendes de police 2024 pour l'acquisition de peinture pour le marquage au sol, l'acquisition de panneaux de signalisation et de barrières pour un montant total de 3 929.65 € HT soit 4 715.58 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 21.05.2024

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 21.05.2024  
Et de la réception en Préfecture le 21.05.2024

Le Maire